

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42412

présenté par

Mme Fiat, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Coquerel, Mme Autain, M. Larive, M. Corbière,
Mme Obono, M. Mélenchon, M. Prud'homme, Mme Panot, M. Ratenon, M. Quatennens,
Mme Rubin, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26724 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et de notre modèle social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné. Toutes réformes ont pour nécessité de répondre à la justice sociale mais également de respecter notre modèle sociale hérité du conseil national de la résistance.